

Du 6 juillet au 21 août 2026

4 - 17 ans



ACCUEIL DE LOISIRS

ÉTÉ 2026

Samedi 30 mai 2026

De 09h00 à 12h00

au Pôle Enfance, Jeunesse, Éducation et Sport (8, rue Roland Dufils)

Mercredi 3 juin 2026

De 13h00 à 18h00

Les inscriptions seront closes le mercredi 3 juin 2026
pour les deux mois à l'accueil de loisirs.

Les demandes d'inscription des Bondevillais seront traitées en priorité.


Le dossier d'inscription Temps périscolaires / Accueil de loisirs
peut être retiré en amont au Pôle EJES - Obligatoire pour tous

Contactez-nous :

02 32 82 35 36

ejes@ville-nd-bondeville.fr

www.ville-nd-bondeville.fr

 [ville.nd.bondeville](https://www.facebook.com/ville.nd.bondeville)

Accueil de loisirs

(Du 6 juillet au 21 août)

Le Centre de loisirs fonctionne 7 semaines du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 (fermé le 13 et 14 juillet 2026). Un accueil est proposé le matin à partir de 8h00 et en fin d'après-midi jusqu'à 18h30. Toute l'équipe d'animation est diplômée B.A.F.A., BAPAAT, BPJEPS ou en cours de formation.

Comme tous les étés, les équipes diplômées s'efforcent de faire passer d'agréables vacances aux enfants par des temps collectifs de loisirs, des temps plus calmes...

Pour une meilleure organisation, les enfants sont répartis par groupes d'âges. Le programme d'animation mis en place par l'équipe éducative permet à chaque enfant de vivre à son rythme et de pratiquer les activités de son choix. Comme tous les ans, l'accent est mis sur les activités de plein-air.

Des nuitées en camping à Jumièges seront proposées chaque semaine (les inscriptions se feront pendant les vacances).

Tarifs

POUR LES FAMILLES NE BÉNÉFICIAINT PAS DE BONS C.A.F. :

- La semaine de 5 jours : 47,35 €
- La semaine de 3 jours (du 15 au 17 juillet 2026) : 28,41 €
 - > Tarifs dégressifs à partir du deuxième enfant (être Bondevillais).

POUR LES FAMILLES BÉNÉFICIAINT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE LA C.A.F. (DOCUMENT ENVOYÉ PAR LA C.A.F. AU DOMICILE) :

Aide à l'Accueil de Loisirs :

- L'allocataire doit avoir un Quotient familial inférieur à 600 €.
- Le financement s'applique pour les enfants de 4 à 16 ans.

Ne pas hésiter à venir se renseigner ou téléphoner si vous souhaitez avoir plus de renseignements.

Attention : au delà de 18h30, une pénalité sera appliquée par enfant à hauteur de 8€ par 1/4 d'heure commencé.

Les prestations seront à régler directement à la Trésorerie de Maromme ou sur l'Espace Citoyens du site de la ville (paiement par carte bancaire) à réception de la facture envoyée par le Trésor Public. Vous pouvez obtenir vos identifiants de connexion au pôle E.J.E.S.

Documents à fournir avec le dossier d'inscription

- 1 Carnet de santé avec les vaccins à jour
- 2 Justificatif de domicile à présenter
- 3 Attestation CAF de - 3 mois avec quotient familial
- 4 Aide à l'accueil de loisirs de la CAF

